© Joueurs Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Addictions

Par Profil supprimé Postée le 02/03/2022 21:10

> Comment me sortir de l’addiction au jeu d’argent ?

Mise en ligne le 03/03/2022

Bonjour,

Nous comprenons une difficulté à vous libérer d’une pratique de jeu devenue problématique mais ne disposons de trop peu d’éléments pour vous répondre de façon très personnelle.

De façon générale, une addiction n'est pas le fruit du hasard et il peut être intéressant de tenter de comprendre la place que le jeu a pris dans la vie de l’usager, ce qu’il en attend, l'évolution de celle-ci depuis l'origine jusqu'à l'addiction aujourd'hui.

Il est également utile de comprendre les mécanismes du jeu afin de tenter de reprendre le contrôle de la consommation. Nous vous joignons plusieurs liens ci-dessous qui vous apporteront quelques pistes de réflexion supplémentaires.

Si vous souhaitez être aidé par un professionnel spécialisé sur la question de l'addiction au jeu afin de réfléchir de façon plus approfondie, comprendre ce qui vous conduit à jouer de cette façon et vous orienter vers un arrêt ou une meilleure gestion de cette pratique, il existe des Centres de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) qui proposent des consultations confidentielles et gratuites. Nous vous joignons un lien ci-dessous. Il convient de prendre rendez-vous.

Par ailleurs, vous n'indiquez pas si vous jouez en réel ou en virtuel et il nous semble important de vous informer de la possibilité de vous faire interdire de jeu en ligne. Il s’agit d’une démarche personnelle et confidentielle qui entraîne une mesure d’interdiction valable pour une durée de 3 ans non réductible sur tous les sites de jeux en ligne autorisés (voir lien ci-dessous).

Si vous souhaitez davantage d’informations ou encore évoquer votre situation sous forme d’échanges, vous pouvez également nous joindre tous les jours de façon anonyme de 8h à 2h au 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé) ou de 8h à minuit par chat via notre site.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les

---

CSAPA du centre hospitalier de ROCHEFORT-Antenne de Marennes

3 bis Rue du Docteur Roux
Hôpital de Marennes
17320 MARENNES

Tél : 05 46 88 56 30
Site web : ch-marennes.fr/service/les-services-de-soins/csapa/
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h
Accueil du public : Le lundi une semaine sur deux et le jeudi

Voir la fiche détaillée

En savoir plus :

- Les mécanismes du jeu
- Se faire interdire de jeu
- Le jeu et vous